



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## BREVET PROFESSIONNEL – SESSION 2019

### NOTE AUX CANDIDATS

#### Objet : BP ESTHETIQUE-COSMETIQUE/PARFUMERIE

Les candidats inscrits à l'épreuve **E3 : CONSEIL – VENTE – ACTIONS PROMOTIONNELLES**, doivent constituer des dossiers pour les interrogations orales des sous épreuves **U.31 et U32**.

#### **\* Pour l'épreuve U.31 : Suivi de clientèle et animation :**

Les **candidats scolarisés**, devront remettre leur dossier en **2 exemplaires** à leur centre de formation le **lundi 26 août 2019 dernier délai**.

Les candidats libres devront faire parvenir leur dossier en **2 exemplaires**, le **Lundi 26 août dernier délai, le cachet de la poste faisant foi** au :

**RECTORAT DE GRENOBLE**  
Division des Examens et Concours  
Bureau des Brevets professionnels – esthétique/vente  
7 place Bir Hakeim  
CS 81065  
38021 GRENOBLE CEDEX 1

☞ Les candidats doivent se munir d'un exemplaire le jour de l'interrogation.

#### **\* Pour l'épreuve U.32 : Art appliqué à la profession :**

Les **candidats scolarisés** devront remettre leur dossier en **1 exemplaire** à leur centre de formation le **lundi 26 août 2019 dernier délai**.

Les candidats libres devront faire parvenir leurs dossiers en **1 exemplaire**, le **lundi 26 août 2019 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi** au :

**RECTORAT DE GRENOBLE**  
Division des Examens et Concours  
Bureau des Brevets professionnels – esthétique/arts  
7 place Bir Hakeim  
CS 81065  
38021 GRENOBLE CEDEX 1

**Le dossier et ses annexes sera placé dans une grande enveloppe marquée au nom du candidat.**

*POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, SI VOUS ETES DANS L'IMPOSSIBILITE DE PASSER LES EPREUVES ORALES CITEES CI-DESSUS, PRIERE D'EN INFORMER LE RECTORAT PAR COURRIER OU MEL DANS LES PLUS BREFS DELAIS.*